UCL Faculté de médecine

MD

MSP 9CE Certificat universitaire de formation médicale spécialisée partielle

Gestion du programme

CEMD Commission permanente de l'enseignement de l'école de médecine
Responsable académique : les responsables des différentes spécialités médicales. Responsable administratif : Marie-France Zabus
Contact : Service d'inscription des étudiants étrangers, Julie Sepulchre
Promenade de l'Alma, 32, 1200 Bruxelles
Tél. 02 764 45 24 - E-mail sepulchre@etu.ucl.ac.be

Objectif de la formation

Ce certificat consacre une formation spécialisée en médecine, sciences dentaires ou pharmacie. Il est destiné aux médecins, dentistes et pharmaciens diplômés à l'étranger (hors Union européenne) qui, en vertu d'une dispense accordée en application de l'article 49ter du texte coordonné des lois sur la collation des grades académiques (dérogation pour pouvoir pratiquer l'art de guérir, pendant le temps de la formation, sans être en possession d'un diplôme belge) souhaite poursuivre ou compléter une formation spécialisée entreprise dans leur pays d'origine ou dans un pays hors Union européenne.

Conditions d'admission

- Etre porteur d'un diplôme de médecin, dentiste ou pharmacien non européen, permettant l'exercice dans le pays d'origine.
- Etre en cours de formation spécialisée dans son pays d'origine.
- Répondre aux conditions particulières d'inscription (dossier à demander au Secrétariat des inscriptions des étudiants étrangers).

Demande d'admission

Les demandes doivent être adressées au Secrétariat d'inscription des étudiants étrangers au plus tard le 31 mars.

Structure générale du programme

La durée du programme ne peut excéder 2 années académiques.
Il comporte

- un minimum de 6 mois de stages dans un service clinique,
- un minimum de 75 heures de cours théoriques, de séminaires et d'exercices pratiques par semestre,
- un mémoire.

Contenu du programme

Avant le début de la formation, le programme est fixé par le responsable du DES dont relève cette formation pour chaque candidat individuellement, compte tenu de sa formation antérieure.
Au terme des stages, le candidat présentera un travail personnel sur un sujet convenu avec son promoteur portant sur des observations cliniques.

Evaluation

L'évaluation consiste en l'évaluation régulière de la pratique clinique, en des épreuves théoriques (si elles sont organisées dans la discipline concernée) et en l'évaluation d'un mémoire et de sa défense. Le jury est constitué par la commission d'enseignement du diplôme d'études spécialisées complet de la spécialité concernée.
Au terme de cette formation, le candidat obtient un Certificat universitaire de formation médicale spécialisée partielle avec mention de la discipline ou de l'orientation de la spécialité concernée le cas échéant.